



APPEL À PROJET 2023-2024

LES « PAS » PERDUS

Récoltes citoyennes et solidaires
de fruits et légumes

Public ciblé : communes, associations et entreprises
de l'ESS de Saint-Louis Agglomération

Présentation de l'appel à projets

Contexte

Saint-Louis Agglomération s'est engagée en 2020 dans une démarche nommée « Ruralité, Agriculture, Territoire : Construisons l'avenir maintenant ! » ayant pour objectif de répondre aux enjeux suivants :

- Maintenir l'agriculture, source d'emplois sur le territoire,
- Créer de nouveaux débouchés économiques pour le monde rural,
- Répondre à une forte demande de produits locaux par les consommateurs,
- Préserver la ressource en eau,
- Avoir une meilleure connaissance mutuelle et une cohabitation harmonieuse entre agriculteurs et habitants,
- Préserver la qualité paysagère pour ses habitants et pour favoriser l'attractivité touristique.

Pour ce faire, Saint-Louis Agglomération a souhaité réfléchir et co-construire avec les acteurs locaux.

Saint-Louis Agglomération en partenariat avec un partenaire extérieur, a ainsi animé une rencontre avec 42 participants en visioconférence en novembre 2020 afin de présenter sa volonté d'agir aux acteurs du territoire. S'en est suivi la diffusion d'un questionnaire en ligne afin de recueillir les projets, besoins et volontés des acteurs sur cette thématique.

6 ateliers participatifs ont été menés en 2021 aboutissant à une dizaine de projets à co-construire. 4 d'entre eux ont principalement été approfondis et accompagnés en 2021 dont le sujet de la valorisation des fruits et légumes non récoltés du territoire.

En effet, une journée de valorisation des fruits non récoltés a été organisée courant octobre 2021 par Saint-Louis Agglomération, en partenariat avec différentes associations, dans le verger qu'un particulier a accepté de mettre à disposition. Une trentaine de personnes ont participé à cette action de ramassage et aux différentes animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire, permettant de récolter 560 kg de pommes, ensuite distribués aux associations.

Fort du succès de l'édition précédente 2022-2023, Saint-Louis Agglomération souhaite réitérer le lancement de cet appel à projet pour les années 2023-2024. A travers celui-ci, Saint-Louis Agglomération souhaite poursuivre la dynamique en invitant les associations et entreprises de l'ESS de Saint-Louis Agglomération à contribuer à un projet qui limite le gaspillage alimentaire, qui crée du lien et valorise les productions du territoire !

Afin d'encourager les initiatives locales, Saint-Louis Agglomération souhaite soutenir des projets sous forme de subventions.

Ainsi Saint-Louis Agglomération (SLA) recherche des porteurs de projet pour organiser en saison, des demi-journées conviviales de ramassage de fruits et de légumes en excédent, ouvertes aux habitants, dans les vergers et potagers du territoire.

Chaque évènement est l'occasion de sensibiliser les participants à la réduction du gaspillage alimentaire et à l'intérêt des circuits courts, en faisant appel à diverses associations qui proposent un stand ou une animation.

Le présent appel à projets est valable pour des actions réalisées entre le 6 octobre 2023 et le 31 août 2024.

Structures concernées

Le présent appel à projets a pour objet l'octroi de subventions pour la mise en place d'évènements et d'animations autour du ramassage des fruits et légumes, avec les propriétaires de vergers et les associations, en coordination avec le service développement rural de Saint-Louis Agglomération.

Les montants accordés seront à destination exclusive de cette finalité.

Les candidats à cet appel à projets devront être des communes, des associations ou entreprises de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) implantées, ou ayant une activité importante sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.

Missions soutenues et attendues du candidat

Les missions soutenues devront comprendre :

Organiser

- Proposer au grand public des évènements et animations autour du ramassage des fruits et légumes, avec les propriétaires de vergers et les associations, en coordination avec le service développement rural de SLA
- Suivre la communication et la gestion des inscriptions au public
- Préparer le lieu d'accueil de la collecte

Animer

- Accueillir, informer et sensibiliser les participants
- Prendre des photos afin de valoriser l'action

Rendre compte

- Rédiger un compte-rendu d'action

De son côté, SLA s'engage à vous assurer :

- Une large communication sur le dispositif et les dates de vos manifestations ;
- La mise à disposition du matériel dont vous avez besoin.

Conditions d'attribution de la subvention

Afin d'être recevables, les projets devront répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Organiser au moins un (si possible plusieurs) évènement sur une période d'un an (entre octobre 2023 et août 2024) de cueillette de fruits et légumes non récoltés, sur le territoire de SLA.
- Contribuer à la réduction du gaspillage alimentaire dû aux excès de fruits et légumes non récoltés sur le territoire ;
- Valoriser l'intérêt de la préservation des vergers traditionnels sur le territoire pour la biodiversité et les paysages ;

- Assurer la gratuité de l'opération pour les participants ;
- Privilégier l'adhésion à une démarche solidaire et sociale ; Une partie des récoltes devra être destinée à des publics spécifiques : personnes en situation de précarité, personnes porteuses de handicap, ou autres...

Les demandes de financement et d'accompagnement seront étudiées par Saint-Louis Agglomération. Le porteur du projet sera informé par courrier de la décision prise concernant le contenu et le montant de l'accompagnement alloué (2 000€ maximum). Saint-Louis Agglomération pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile, et, à cet effet, se réserve le droit de réclamer toute pièce qui lui semblera nécessaire. Plusieurs structures peuvent être retenues dans le cadre de cet appel à projets, de façon à multiplier les effets attendus (maximum 4 structures retenues).

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats non retenus.

Les propositions de projets seront analysées par le Comité de suivi en fonction des motivations des porteurs et dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue pour cet appel à projets. Les subventions feront l'objet d'une validation par Saint-Louis Agglomération. Le soutien accordé sera au maximum de 2 000 € par association ou entreprise de l'ESS.

La subvention ne pourra être versée qu'après réception des pièces suivantes :

- Compte-rendu d'action ;
- Photographies de la manifestation ou tout autre élément justifiant de sa réalisation.

Tout bilan non parvenu à Saint-Louis Agglomération dans un délai de deux mois suivant la fin de l'opération ne sera plus traité et le porteur de projet perdra alors le bénéfice de sa subvention.

La subvention versée par Saint-Louis Agglomération doit être utilisée uniquement pour répondre aux objectifs définis dans le dossier de candidature et uniquement dans le cadre de l'opération décrite. Tout manquement aux présentes obligations ou toute annulation de l'opération ou de l'action entraîne la résiliation de plein droit de la subvention, sauf demande argumentée du bénéficiaire.

Suivi de l'opération

Il sera demandé au porteur de projet pour chaque opération de cueillette participative de rendre compte (approximativement) de la quantité de fruits ou légumes ramassés ou récoltés, de nombre de participants et tout élément permettant d'évaluer l'impact de ces opérations.

Déclaration de candidature

Le candidat est invité à faire acte de candidature, rédigé en langue française, via le formulaire en ligne et les documents administratifs suivants :

- Copie des statuts de l'association / entreprise ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB) aux normes SEPA: BIC/IBAN. Il convient impérativement de veiller à ce que la domiciliation bancaire corresponde à celle de l'association.

Ces documents pourront être envoyés par mail (voir rubrique contact ci-dessous).

L'intention de projet est à envoyer via le lien suivant, en complétant le formulaire en ligne : <https://bit.ly/les-pas-perdus-2023> (les rubriques à renseigner sont également indiquées dans le formulaire ci-dessous)

Calendrier

- 1- Dépôt du dossier de candidature auprès de Saint-Louis Agglomération entre le 21 septembre et le 5 octobre 2023
- 2- Réalisation de l'opération dès l'automne 2023 et au plus tard deux mois avant la fin de la période de validité de l'appel à projets soit avant le 31 août 2024.
- 3- Evaluation du projet à transmettre à Saint-Louis Agglomération à la fin de l'opération et au plus tard le 31 octobre 2024.

Pour toutes demandes de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Waltz Virginie
Chargée de développement local et rural
Saint-Louis Agglomération – Service Développement Rural
9 Croisée des Lys - Immeuble « Le Reflet » - 68300 Saint-Louis
Tél : 03.89.70.33.47
E-mail : waltz.virginie@agglo-saint-louis.fr

Formulaire de candidature – Appel à projets « Les Pas Perdus »

1. Quel est le nom de votre structure ? Réponse requise.

Entrez votre réponse

2. Quel est son statut ? Réponse requise.

- Association
- Entreprise de l'ESS

3. Quelles sont les missions principales de votre structure ? Réponse requise.

Entrez votre réponse

4. Sur quelles communes vos actions se concentrent-elles ? Réponse requise.

Entrez votre réponse

5. Pourquoi souhaitez-vous participer à notre projet "Les Pas Perdus" ? Quelles sont vos motivations ? Détaillez votre réponse. Réponse requise.

Entrez votre réponse

6. Avez-vous déjà connaissance de vergers ou potagers du territoire pouvant être mis à disposition ? Réponse requise.

Entrez votre réponse

7. Avez-vous des demandes particulières d'accompagnement ou de matériel afin de pouvoir mettre en place ce projet ? Réponse requise.

Entrez votre réponse

8. Afin de pouvoir vous contacter, veuillez entrer une adresse mail et un numéro de téléphone. Réponse requise. Texte à une seule ligne.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Service Développement Rural de SLA pour la mise en place d'un dispositif de récoltes citoyennes et solidaires du territoire de fruits et légumes non récoltés nommé les « Pas Perdus ». Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : élus et services de SLA. Elles sont conservées pendant la durée de mise en place du dispositif de récoltes citoyennes et solidaires.

Conformément à la loi informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement européen sur la protection des données du 14 avril 2016 (RGPD 2016/679), vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, vous opposer à leur traitement, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (CNIL). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de Saint-Louis Agglomération à l'adresse suivante : dpo@agglo-saint-louis.fr.

Entrez votre réponse